



RELEVÉ DES DÉCISIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 AVRIL 2026
À 19H30 À BAILLET-EN-FRANCE

Nombre de membres :

En exercice : 43 élus

Présents : 32 élus

Votants : 39 élus

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril, le Conseil Communautaire s'est réuni dans la salle des fêtes, à Baillet-en-France, en séance publique avec retransmission des débats sur le site internet de l'EPCI, sur la convocation qui a été adressée à ses membres le seize avril deux mille vingt-six.

Secrétaire de séance : Gilbert MAUGAN

Étaient présents (32) : Éric THERRY, Michel BRAULT, Richard GRIGNASCHI, Christiane AKNOUCHE, Célia DELAHAYE, Delphine DRAPEAU, Jean-Claude TURBAN, Sylvain SARAGOSA, Isabelle SUEUR, Jacques GAUBOUR, Virginie VIEVILLE, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Michel ZEPPEFELD, Nathalie CORBIER, Simon SCHEMBRI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD, Josette FRAMERY, Nathalie BENYAHIA, Véronique MAGNIER, Hugues BRISSAUD, Franck BREIT, Valérie LECOMTE, Laurence BERNHARDT, Patrice ROBIN, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir (7) : Sylvie PESLERBE donne pouvoir à Éric THERRY, Romain RENAUD donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Martine GILLES-DURET donne pouvoir à Nathalie DELISLE-TESSIER, Gilles WECKMANN donne pouvoir à Silvio BIELLO, Pascal BOSRET donne pouvoir à Laurence CARTIER-BOISTARD, Sylvain BRINDEJONC donne pouvoir à Nathalie BENYAHIA, Muriel LE JAN donne pouvoir à Hugues BRISSAUD.

Absents : (4) Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Jacques FÉRON, Laurent DABOVAL.

Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DES VICE-PRÉSIDENTS

Décisions du Président

2026/04 : Signature du permis d'aménager et tout document nécessaire en vue de la construction d'un parking doté de panneaux photovoltaïques, situé Chemin de Pontoise à Villaines-sous-Bois ;

2026/05 : Signature des marchés de travaux d'aménagement paysager du domaine de la Motte à Luzarches ;

2026/06 : Sollicitation de subvention CAF – REAAP Pôle culturel ;

2026/07 : Signature de la déclaration préalable et tout document nécessaire en vue de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Luzarches ;

2026/08 : Signature de la déclaration préalable et tout document nécessaire en vue de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune d'Asnières sur Oise ;

2026/09 : Sollicitation d'une subvention auprès de la Région d'Île-de-France au titre du dispositif « Solidarités nouvelles et innovation sociale » pour le projet de « Construction d'un Tiers-lieu inclusif à Villaines-sous-Bois » ;

2026-10 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 17) situé Hameau du Beau Jay à Belloy-en-France (95270) - ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 23-2025 ;

2026-11 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 18) situé 18 Chemin Saint-Martin à Belloy-en-France (95270) - ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 31.2025 ;

2026-12 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 28) situé Avenue de la Libération à Luzarches (95270) - ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 32.2025 ;

2026-13 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 21) situé 2 rue de Belloy à Montsoul (95560) - ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 33.2025 ;

2026-14 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 22) situé 1 rue de Beauvais à Montsoul (95560) - ANNULE ET REMPLACE LA DÉCISION 34.2025 ;

2026-15 : Signature de la déclaration préalable et tout document nécessaire en vue de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Baillet-en-France ;

2026-16 : Signature de la déclaration préalable et tout document nécessaire en vue de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Montsoul ;

2026-17 : Signature de la déclaration préalable et tout document nécessaire en vue de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Saint Martin du Tertre ;

2026-18 : Signature de la déclaration préalable et tout document nécessaire en vue de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Villaines-sous-Bois ;

2026-19 : Signature du permis de construire et tout document nécessaire en vue de la construction d'un Tiers-Lieu inclusif, situé Chemin de Pontoise à Villaines-sous-Bois ;

2026-20 : Signature de tous les documents rattachés à la notification du lot n°1 (Gros-œuvre maçonnerie) du marché de travaux d'aménagement et de consolidation des tours et des remparts du Domaine de la Motte à Luzarches à la société ACCOLADE ;

2026-21 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 23) situé entrée du rond-point de Leroy Merlin à Montsoul (95560) ;

2026-22 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 24) situé 19 rue Emile Combres à Montsoul (95560) ;

2026-23 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 21) situé 44 rue Roger Salengro à Saint-Martin-du-Tertre (95270) ;

2026-24 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 09) situé 4 rue de Giez à Seugy (95270) ;

2026-25 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 11) situé 6 ruelle Eluy à Seugy (95270) ;

2026-26 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 15) situé 35 rue d'Attainville à Villaines-sous-Bois (95570) ;

2026-27 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 16) situé rue de la Gare à Villaines-sous-Bois (95570) ;

2026-28 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 17) situé rue du Douaire (1) à Villaines-sous-Bois (95570) ;

2026-29 : Signature d'une proposition de raccordement électrique avec Enedis pour l'alimentation du point de comptage (PV 18) situé rue du Douaire (2) à Villaines-sous-Bois (95570) ;

2026-30 : Signature de la déclaration préalable et tout document nécessaire en vue de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune de Jagny-sous-Bois.

Décisions du 1^{er} Vice-Président délégué aux finances, à l'administration générale et au contrôle de gestion

2026/03 : Signature du devis proposé par la centrale d'achat UGAP, en vue de la location/maintenance d'un copieur répondant aux besoins des services présents sur le domaine de la Motte à Luzarches ;

2026-04 : Signature de la proposition faite par le bureau d'études EGIS, chargé de mener une étude de faisabilité géométrique pour les opérations d'infrastructures routières départementales en vue de l'aménagement de la parcelle ZD 270 sur la commune de Baillet-en-France ;

2026-05 : Renouvellement de l'abonnement SVP – secteur public, apportant un accompagnement opérationnel et juridique aux agents de la C3PF 2026-2029.

Décisions de la 2^{ème} Vice-Présidente déléguée aux ressources humaines et aux affaires sociales et familiales

2026-01 : Signature de la proposition commerciale remise par la société Adelyce, en vue de doter le service des ressources humaines d'un outil de gestion de la masse salariale.

Décisions du 10^{ème} Vice-Président délégué à la sécurité générale, au numérique, à la VRD et à la vidéoprotection

2026-01 : Signature de la proposition financière de la société CFI portant sur l'analyse des devis et suivi des travaux de remise en état du dispositif de vidéoprotection de la commune de Jagny-sous-Bois.

Décisions du 11^{ème} Vice-Président délégué à la communication générale

2026-01 : Signature d'un devis avec la société OfficeEasy pour l'achat de micros utilisés lors de la retransmission des conseils communautaires.

DÉLIBÉRATIONS CORRECTIVES SUITE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'INSTALLATION DU 1^{er} AVRIL 2026

1- FIXATION DU NOMBRE DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA C3PF

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE le nombre des autres membres du Bureau Communautaire à 8 membres ;

PRÉCISE que le Bureau Communautaire est ainsi composé de 20 membres au total.

2- ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA C3PF

1) Election du 1^{er} membre du Bureau

Monsieur Cyril DIARRA et Madame Laurence CARTIER-BOISTARD ont été désignés assesseurs.

Madame Célia DELAHAYE se porte candidat.

Après avoir constaté le nombre de bulletins trouvés dans l'urne, soit 39 bulletins, il a été procédé au dépouillement.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
CELIA DELAHAYE	39

Madame Célia DELAHAYE est élue 1^{er} membre du Bureau.

2) Election du 2^{ème} membre du Bureau

Monsieur Cyril DIARRA et Madame Laurence CARTIER-BOISTARD ont été désignés assesseurs.

Monsieur Romain RENAUD se porte candidat.

Après avoir constaté le nombre de bulletins trouvés dans l'urne, soit 39 bulletins, il a été procédé au dépouillement.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
ROMAIN RENAUD	39

Monsieur Romain RENAUD est élu 2^{ème} membre du Bureau.

3) Election du 3^{ème} membre du Bureau

Monsieur Cyril DIARRA et Madame Laurence CARTIER-BOISTARD ont été désignés assesseurs.

Monsieur Emmanuel DE NOAILLES se porte candidat.

Après avoir constaté le nombre de bulletins trouvés dans l'urne, soit 39 bulletins, il a été procédé au dépouillement.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
EMMANUEL DE NOAILLES	37

Monsieur Emmanuel DE NOAILLES est élu 3^{ème} membre du Bureau.

4) Election du 4^{ème} membre du Bureau

Monsieur Cyril DIARRA et Madame Laurence CARTIER-BOISTARD ont été désignés assesseurs.

Madame Jacqueline HOLLINGER se porte candidat.

Après avoir constaté le nombre de bulletins trouvés dans l'urne, soit 39 bulletins, il a été procédé au dépouillement.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 5

Nombre de suffrages exprimés : 34

Majorité absolue : 18

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
JACQUELINE HOLLINGER	34

Madame Jacqueline HOLLINGER est élue 4^{ème} membre du Bureau.

5) Election du 5^{ème} membre du Bureau

Monsieur Cyril DIARRA et Madame Laurence CARTIER-BOISTARD ont été désignés assesseurs.

Monsieur Jean-Christophe MAZURIER se porte candidat.

Après avoir constaté le nombre de bulletins trouvés dans l'urne, soit x bulletins, il a été procédé au dépouillement.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 37

Majorité absolue : 19

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
JEAN-CHRISTOPHE MAZURIER	37

Monsieur Jean-Christophe MAZURIER est élu 5^{ème} membre du Bureau.

6) Election du 6^{ème} membre du Bureau

Monsieur Cyril DIARRA et Madame Laurence CARTIER-BOISTARD ont été désignés assesseurs.

Madame Nathalie BENYAHIA se porte candidat.

Après avoir constaté le nombre de bulletins trouvés dans l'urne, soit x bulletins, il a été procédé au dépouillement.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 39

Majorité absolue : 20

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
NATHALIE BENYAHIA	39

Madame Nathalie BENYAHIA est élue 6^{ème} membre du Bureau.

7) Election du 7^{ème} membre du Bureau

Monsieur Cyril DIARRA et Madame Laurence CARTIER-BOISTARD ont été désignés assesseurs.

Madame Véronique MAGNIER se porte candidat.

Après avoir constaté le nombre de bulletins trouvés dans l'urne, soit 39 bulletins, il a été procédé au dépouillement.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
VERONIQUE MAGNIER	38

Madame Véronique MAGNIER est élue 7^{ème} membre du Bureau.

8) Election du 8^{ème} membre du Bureau

Monsieur Cyril DIARRA et Madame Laurence CARTIER-BOISTARD ont été désignés assesseurs.

Monsieur Cyril DIARRA se porte candidat.

Après avoir constaté le nombre de bulletins trouvés dans l'urne, soit 39 bulletins, il a été procédé au dépouillement.

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 39

Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 38

Majorité absolue : 20

Nom du candidat	Nombre de suffrages obtenus
CYRIL DIARRA	38

Monsieur Cyril DIARRA est élu 8^{ème} membre du Bureau.

3- CRÉATION DE LA CONFÉRENCE DES MAIRES DE LA C3PF

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RAPPORTE la délibération n°2026/011 du 1^{er} avril 2026, portant composition du bureau communautaire et de la conférence des maires,

CRÉE une conférence des Maires au sein de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, conformément à l'article L.5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DIT que la composition de la conférence des Maires est comme suit :

- 1) M. Patrice ROBIN, Président de la C3PF et Maire de Villaines-sous-Bois
- 2) M. Éric THERRY, Maire d'Asnières-sur-Oise
- 3) Mme Delphine BONFANTI, Maire de Baillet-en-France
- 4) Mme Célia DELAHAYE, Maire de Bellefontaine
- 5) Mme Delphine DRAPEAU, Maire de Belloy-en-France
- 6) M. Romain RENAUD, Maire de Châtenay-en-France
- 7) M. Sylvain SARAGOSA, Maire de Chaumontel
- 8) M. Emmanuel DE NOAILLES, Maire d'Épinay-Champlâtreux
- 9) Mme Jacqueline HOLLINGER, Maire de Jagny-sous-Bois
- 10) M. Gilbert MAUGAN, Maire de Lassy
- 11) M. Michel MANSOUX, Maire de Luzarches
- 12) M. Jean-Christophe MAZURIER, Maire de Maffliers
- 13) Mme Chantal ROMAND, Maire de Mareil-en-France
- 14) M. Silvio BIELLO, Maire de Montsourt
- 15) M. Patrick FAUVIN, Maire du Plessis-Luzarches
- 16) Mme Nathalie BENYAHIA, Maire de Saint-Martin-du-Tertre
- 17) Mme Véronique MAGNIER, Maire de Seugy
- 18) M. Hugues BRISSAUD, Maire de Viarmes
- 19) M. Cyril DIARRA, Maire de Villiers-le-Sec

FINANCES

4- ADOPTION DU RÉGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-France

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ABROGE le règlement budgétaire et financier de la précédente mandature,

ADOpte le règlement joint à la délibération, opposable au budget de la C3PF, ainsi qu'à ses budgets annexes (Gendarmerie, PAE Orme, Tourisme, Morantin et Tiers Lieu),

AUTORISE le Président à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la présente délibération.

5- AUTORISATION PERMANENTE ET GÉNÉRALE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCORDE une autorisation permanente et générale de poursuite au comptable des finances publiques du SGC de GARGES-LES-GONESSE,

LANCE ces procédures, envers les redevables défaillants, sans solliciter l'autorisation préalable du président pour tous les titres et pour tous les budgets de la collectivité de la C3PF,

RECOURT à tout type de saisies à tiers détenteur (employeurs, banques, notaires, CAF, ...) et aux différentes procédures civiles d'exécution, y compris la procédure de vente mobilière, selon le plan de recouvrement défini.

DIT que cette autorisation est valable jusqu'à sa révocation et/ ou à la fin de la présente mandature,

DIT que le Président de la Communauté de Communes conserve la faculté de notifier au comptable une suspension de poursuites sur un titre et/ou un débiteur donné,

DIT que les créances non recouvrées, en dépit des diligences prévues par le plan de recouvrement, feront l'objet d'une admission en non-valeur,

DIT que cette autorisation est valable pour tous les budgets de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

6- AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL CARNELLE PAYS-DE-FRANCE ET DE SES BUDGETS ANNEXES

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
AFFECTE les résultats 2025 comme suit :

1/ Pour le budget principal de la C3PF, l'affectation du résultat 2025 du budget principal est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2025	707 169,19 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2024	2 398 312,04 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = A+B	3 105 481,23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2025	-246 806,09 €
E/ Résultat reporté au 31/12/2024	503 376,23 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = D+E (hors Reste A Réaliser)	256 570,14 €
Solde des RAR	707 009,83 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (R-001)	256 570,14 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	0,00 €
Report en fonctionnement (R-002)	3 105 481,23 €

2/ Pour le budget annexe de la GENDARMERIE, l'affectation du résultat 2025 du budget annexe est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2025	210 889,82 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2024	100 052,35 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = A+B	310 942,17 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2025	579,00 €
E/ Résultat reporté au 31/12/2024	-224 923,50 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = D+E (hors Reste A Réaliser)	-224 344,50 €
Solde des RAR	-10 377,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (D-001)	-224 344,50 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	234 721,50 €
Report en fonctionnement (R-002)	76 220,67 €

3/ Pour le budget annexe MORANTIN, l'affectation du résultat 2025 du budget annexe est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2025	120 348,87 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2024	1 038 192,04 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = A+B	1 158 540,91 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2025	225 263,12 €
E/ Résultat reporté au 31/12/2024	-178 413,31 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = D+E (hors Reste A Réaliser)	46 849,81 €
Solde des RAR	-88 652,40 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (D-001)	46 849,81 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	41 802,59 €
Report en fonctionnement (R-002)	1 116 738,32 €

4/ Pour le budget annexe du PA DE L'ORME, l'affectation du résultat 2025 du budget annexe est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
----------------------------------	--

A/ Résultat de l'exercice 2025	-35 420,78 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2024	372 471,27 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = A+B	337 050,49 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2025	109 626,36 €
E/ Résultat reporté au 31/12/2024	100 363,33 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = D+E (hors Reste A Réaliser)	209 989,69 €
Solde des RAR	/
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (R-001)	209 989,69 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	/
Report en fonctionnement (R-002)	337 050,49 €

5/ Pour le budget annexe du **TOURISME**, l'affectation du résultat 2025 du budget annexe est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2025	23 283,02 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2024	129 122,81 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = A+B	152 405,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2025	-6 541,36 €
E/ Résultat reporté au 31/12/2024	-3 644,80 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = D+E (hors Reste A Réaliser)	-10 186,16 €
Solde des RAR	0,00 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (R-001)	-10 186,16 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	10 186,16 €
Report en fonctionnement (R-002)	142 219,67 €

6/ Pour le budget annexe du **TIERS LIEU**, l'affectation du résultat 2025 du budget annexe est arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
A/ Résultat de l'exercice 2025	-22 705,69 €
B/ Résultat reporté au 31/12/2024	694 630,41 €
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = A+B	671 924,72 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
D/ Résultat de l'exercice 2025	181 045,61 €
E/ Résultat reporté au 31/12/2024	-147 620,93 €
F/ Résultat de clôture cumulé au 31/12/2025 = D+E (hors Reste A Réaliser)	33 424,68 €
Solde des RAR	3 188 219,67 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Report d'investissement (D-001)	33 424,68 €
Affectation des excédents de fonctionnement capitalisés (R-1068)	/
Report en fonctionnement (R-002)	671 924,72 €

7- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2026

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE les taux 2026 des taxes additionnelles directes locales comme suit :

Taxes locales	Taux 2026	Taux 2025	Taux 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres	2.09%	2.09%	2.09%
Taxe foncière bâti	3.21%	3.21%	3.21%
Taxe foncière non bâti	18.88%	18.88%	18.88%
Cotisation foncière des entreprises additionnelle	3.88%	3.88%	3.88%
Cotisation foncière des entreprises de zone (FPZ)	20.81%	20.81%	20.81%

8- VOTE DES TAUX 2026 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES POUR LES NEUF COMMUNES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE POUR LESQUELLES LA C3PF ADHÈRE AU SYNDICAT TRI-OR

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE les taux suivants de TEOM sur la zone correspondant au territoire de chaque commune comme suit :

	Taux 2026	Taux voté 2025	Taux voté 2024	Taux voté 2023
ASNIERES SUR OISE	10,16%	10,08%	9,88%	9,32%
BAILLET EN FRANCE	7,67%	8,05%	8,27%	7,86%
BELLOY EN FRANCE	9,51%	9,54%	9,96%	9,94%
MAFFLIERS	9,43%	9,05%	9,65%	8,82%
MONTSOULT	9,11%	9,41%	9,46%	8,98%
ST MARTIN DU TERTRE	10,63%	10,91%	11,06%	10,32%
SEUGY	9,76%	10,29%	10,34%	9,46%
VIARMES	10,81%	10,80%	10,89%	10,70%
VILLAINES SOUS BOIS	8,35%	8,27%	8,74%	7,89%

9- VOTE DU TAUX 2026 DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MENAGÈRES POUR LES DIX COMMUNES DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE POUR LESQUELLES LA C3PF ADHÈRE AU SYNDICAT SIGIDURS

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le taux de T.E.O.M à 7,12 % pour l'année 2026.

10-VOTE DE LA TAXE 2026 POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le produit nécessaire au financement de la compétence GÉMAPI pour l'exercice 2026 à **environ 390 171,47 €**,
AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération notamment la notification aux services fiscaux chargés de répartir le produit attendu entre les contribuables éligibles.

11-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-France

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 38 voix pour et une abstention :

VOTE le budget de la C3PF comme suit par chapitre budgétaire :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2026	11 202 455,00 €	10 020 022,77 €
Report du résultat 2025 (002)		3 105 481,23 €
Total Section de Fonctionnement	11 202 455,00 €	13 125 504,00 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2026	3 345 030,15 €	2 381 450,18 €
Restes à Réaliser 2025	842 613,85 €	1 549 623,68
Report du résultat 2024(001)		256 570,14
Total Section d'Investissement	4 187 644,00 €	4 187 644,00 €
TOTAL BUDGET	15 390 099,00 €	17 313 148,00 €

AUTORISE conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitres à chapitres en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

12-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE GENDARMERIE 2026

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget annexe Gendarmerie comme suit par chapitre :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2026	426 777,67 €	350 557,00 €
Report du résultat 2025 (002)		76 220,67 €
Total Section de Fonctionnement	426 777,67 €	426 777,67 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2026	371 180,00 €	605 901,50 €
Restes à Réaliser 2025	10 377,00 €	0,00
Report du résultat 2025 (001)	224 344,50 €	0,00
Total Section d'Investissement	605 901,50 €	605 901,50 €
TOTAL BUDGET	1 032 679,17 €	1 032 679,17 €

AUTORISE conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitres à chapitres en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

13-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE MORANTIN 2026

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget annexe Morantin comme suit par chapitre budgétaire :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2026	817 507,00 €	549 313,00 €
Report du résultat 2025 (002)	-	1 116 738,32 €
Total Section de Fonctionnement	817 507,00 €	1 666 051,32 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2026	440 000,00 €	481 802,59 €
Restes à Réaliser 2025	88 652,40 €	-
Report du résultat 2025 (001)	-	46 849,81
Total Section d'Investissement	528 652,40 €	528 652,40 €
TOTAL BUDGET	1 346 159,40 €	2 194 703,72 €

14-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME 2026

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget annexe PA Orme comme suit par chapitre :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2026	206 277,00 €	0,00 €
Report du résultat 2025 (002)		337 050,49 €
Total Section de Fonctionnement	206 277,00 €	337 050,49 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2026	209 989,69 €	0,00 €
Report du résultat 2025 (001)		209 989,69
Total Section d'Investissement	209 989,69 €	209 989,69 €
TOTAL BUDGET	416 266,69 €	547 040,18 €

AUTORISE conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitres à chapitres en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

15-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE TOURISME 2026

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget annexe Tourisme comme suit par chapitre :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2026	313 278,67 €	171 059,00 €
Report du résultat 2025 (002)		142 219,67 €
Total Section de Fonctionnement	313 278,67 €	313 278,67 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2026	11 059,00 €	31 941,16 €
Restes à Réaliser 2025	0,00 €	0,00
Report du résultat 2025 (001)	10 186,16 €	0,00
Total Section d'Investissement	21 245,16 €	31 941,16 €
TOTAL BUDGET	334 523,83 €	345 219,83 €

AUTORISE conformément aux dispositions prévues dans le Règlement Budgétaire et Financier, l'exécutif à procéder à des virements de chapitres à chapitres en section d'investissement et de fonctionnement (en dehors des dépenses de personnel) dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

16-APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE TIERS LIEU INCLUSIF 2026

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 37 voix pour et 2 abstentions :

VOTE le budget annexe Tiers lieu inclusif comme suit par chapitre :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2026	25 010,00 €	0,00 €
Report du résultat 2025 (002)		671 924,72 €
Total Section de Fonctionnement	25 010,00 €	671 924,72 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés au titre du budget 2026	2 423 819,00 €	678 384,00 €
Restes à Réaliser 2025	753 996,30 €	3 942 216,97
Report du résultat 2025 (001)	0,00 €	33 424,68
Total Section d'Investissement	3 177 815,30 €	4 654 025,65 €

TOTAL BUDGET	3 202 825,30 €	5 325 950,37 €
---------------------	-----------------------	-----------------------

17-AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – DOMAINE DE LA MOTTE

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 37 voix pour, une voix contre et une abstention :

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme initiale – Domaine de la Motte et vote les crédits de paiements comme suit :

Montant total de l'AP	Modification de l'AP	Nouveau montant de l'AP en 2025	CP 2021 - 2022 - 2023	CP réalisés 2024	CP réalisés 2025	CP 2026
3 679 919,00	63 380,00	3 743 299,00	2 580 573,00	85 410,00	58 756,87	1 018 559,13

18-AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – VIDÉOPROTECTION

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 36 voix pour et 3 abstentions :

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme initiale et vote les crédits de paiements « vidéoprotection » comme suit :

Montant total de l'AP	CP 2021 - 2022 - 2023	CP réalisés 2024	CP réalisés 2025	CP 2026
3 524 345,00	910 707,25	253 357,94	664 532,32	1 695 746,68

19-AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – « VIDÉOPROTECTION » - TRANCHES 5 ET SUIVANTES AU BUDGET C3PF

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 37 voix pour et 2 abstentions :

APPROUVE la création de l'autorisation de programme pour l'opération pluriannuelle de vidéo protection pour les tranches 5 et suivantes afin de poursuivre le déploiement de celle-ci et les remplacements des caméras obsolètes.

APPROUVE la répartition des crédits de paiements comme suit pour la période allant de 2026 à 2032 comme suit :

Montant total de l'AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032
2 032 838,00	232 838,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00

20-AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – TRAVAUX DE VOIRIE

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme initiale et vote les crédits de paiements « travaux de voirie » comme suit :

Montant total de l'AP	CP 2021 - 2022 - 2023	CP réalisés 2024	CP réalisés 2025	Modification de l'AP	Nouveau montant de l'AP en 2025	CP 2026
1 650 509,00	654 788,83	235 520,41	302 424,20	-298 747,00	1 351 762,00	159 028,00

21-AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – AIRES D'ACCUEIL ET TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification de l'autorisation de programme initiale, augmente la durée et vote les crédits de paiements « Aires d'Accueil Gens du Voyage » comme suit :

Montant total de l'AP	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP réalisés 2025	Modification de l'AP	Nouveau montant de l'AP en 2026
2 366 074,00	22 116,00	0,00	142 321,71	1 794 628,00	4 160 702,00

CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032
102 000,00	649 045,00	649 045,00	649 045,00	649 045,00	649 045,00	649 039,00

22-AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – TRAVAUX DIVERS D'ISOLATION THERMIQUE ET D'ÉTANCHÉITÉ DU VILLAGE MORANTIN

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiements concernant les « travaux divers d'isolation thermique et d'étanchéité Village Morantin », avec la réalisation financière suivante :

Montant total de l'AP	Modification de l'AP	Nouveau Montant de l'AP en 2025	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP réalisés 2025
1 274 520,00	-356 260,00	918 260,00	17 500,00	1 349,00	0,00

23-AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT – TIERS-LIEU INCLUSIF

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 37 voix pour et 2 abstentions :

APPROUVE :

- La prolongation de l'AP jusqu'en 2028,
- La modification de l'autorisation de programme initiale et vote les crédits de paiements « tiers-lieu inclusif » comme suit :

Montant total de l'AP	Modification de l'AP	Montant de la nouvelle AP	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP réalisés 2025
7 692 049,00	1 609 234,00	9 301 283,00	773 331,50	186 868,93	241 738,42

Modification de l'AP	Nouveau Montant de l'AP en 2026	CP 2026	CP 2027	CP 2028
986 396,00	10 287 679,00	2 423 819,00	5 000 000,00	1 661 921,15

24-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU BUDGET PRINCIPAL C3PF 2026

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention aux associations suivantes pour l'année 2026 au budget C3PF :

- La Bibliothèque de Chaumontel : 1 750,00 euros
- La Bibliothèque de Belloy-en-France : 1 750,00 euros
- Fondation Royaumont pour la gratuité d'accès aux habitants de la Communauté de communes à l'abbaye de Royaumont : 15 000,00 euros
- Association VITAZIK : 7 900,00 euros
- ONF : 11 170,00 euros
- CEEVO : 1 743,00 euros
- INITIACTIVE 95 : 10 000,00 euros
- Syndicat des Jeunes Agriculteurs (fête de la campagne à Attainville) : 3 000,00 euros

25-ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU BUDGET ANNEXE TOURISME 2026

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention aux associations suivantes pour l'année 2026 au budget annexe Tourisme :

L'association Office de tourisme communautaire : 125 000 €.

26-VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET DU CIAS CARNELLE PAYS-DE-France

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VERSE une subvention d'équilibre du budget principal C3PF au budget du CIAS de 390 000 €.

27-PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DU BUDGET ANNEXE GENDARMERIE PAR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE la prise en charge du déficit du Budget Annexe GENDARMERIE 2026 par le Budget Principal C3PF 2026 pour un montant de 145 757,00 €.

28-TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DU BUDGET ANNEXE MORANTIN VERS LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
TRANSFÈRE la somme de 75 000 euros du Budget Annexe MORANTIN (2026) au Budget Principal C3PF (exercice 2026).

29-VERSEMENT DES EXCEDENTS DU BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITÉS DE L'ORME SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
VERSE les excédents de fonctionnement du Budget Annexe PA de l'ORME 2026 au Budget Principal C3PF 2026, pour un montant de 145 757,00 €.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / COMMANDE PUBLIQUE

30-MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DE LA C3PF AU SIAH (Syndicat MIXTE pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne)

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
DÉSIGNE en qualité de représentants de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France au sein du Comité syndical du SIAH (Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne), les membres ci-dessous (non déjà désignés par leur commune pour la représenter au titre des compétences assainissement des eaux usées et des eaux pluviales) :

Villaines-sous-Bois

Titulaires : **Emmanuel FREIXO, Philippe DUPE**

Suppléants : **Patrice ROBIN, Pascale BARBE**

Baillet-en-France

Titulaires : **Richard GRIGNASCHI et Chantal LEGEAS**

Suppléants : **Chantal CASADIO et Dominique LUPPINO**

Marcil-en-France

Titulaires : **Lionel LEGRAND, Érick CORINTHE**

Suppléants : **José MIRANDA, Audrey CORREIA**

Montsoult

Titulaires : **Pascal PECQUEUX, Bruno HOARAU**

Suppléants : **Michel MOLINARI, Soulimane HADDAK**

31-SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAINTENANCE DE VIDÉOPROTECTION

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 38 voix pour et 1 abstention :

ATTRIBUE l'accord-cadre à émission de bons de commande pour la maintenance des matériels et installations de vidéoprotection sur le territoire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, à la société CITEOS SDEL TRAVAUX EXTERIEURES IDF (78360), pour une durée de 12 mois, à compter de sa notification, reconductible 3 fois,

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les pièces dudit marché, dont le montant maximum annuel s'élève à 400 000 € HT soit 480 000 € TTC,

IMPUTE les crédits nécessaires au budget principal de la C3PF.

32-SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIF À LA CONSTRUCTION D'UN TIERS-LIEU INCLUSIF ET MULTI ACTIVITÉS À VILLAINES-SOUS-BOIS

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 38 voix pour et 1 abstention :

CONCLUT l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un tiers-lieu inclusif et multi activités sur la commune de Villaines-sous-Bois, fixant ainsi le montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre dudit marché :

Désignation	Montant en € HT
Montant initial de rémunération du maître d'œuvre, suivant le coût prévisionnel des travaux estimés par l'assistance à maîtrise d'ouvrage (programme ELVIA)	613 852.85 €
Montant définitif des honoraires de maîtrise d'œuvre, après ajustement du coût des travaux (phase APD) à hauteur de 186 096.58 € HT	799 949.43 €

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant avec le cabinet d'architecture BplusB, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,

PRÉVOIT les crédits au budget annexe Tiers-lieu, sur les années d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

33-SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA CAUTION DE LA SOCIÉTÉ Z3DLAB ET LA C3PF

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes du présent protocole d'accord, qui mettra fin au contentieux opposant la caution de la société Z3Dlab et la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France,

La caution de la société Z3Dlab s'engageant à procéder au retrait de son action en justice et la C3PF au retrait des titres de recette émis sur la période allant de février à juin 2025, à l'encontre de la caution.

ACCEPTE le paiement des charges dues par la société Z3Dlab pour l'année 2024, qui s'élève à 1 589.51 €.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer ledit protocole d'accord transactionnel, prévoyant la fin du litige qui les oppose relatif aux paiements des loyers allant de février à juin 2025.

ENVIRONNEMENT

34-SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES COMPAGNONS BATISSEURS ET LA C3PF

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité avec 35 voix pour et 4 voix contre :

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la communauté de communes Carnelle Pays de France et l'association les compagnons bâtisseurs Ile-de-France ;

APPROUVE le principe d'attribuer une rémunération annuelle de 12 064 euros HT, sous forme de subvention de fonctionnement, mais financée à 50 % par l'ANAH ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de financement entre la communauté de communes Carnelle Pays de France et l'association « les compagnons bâtisseurs Ile-de-France ».

35-AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « VITAZIK À ROCQUEMONT » ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ATTRIBUE à l'association « Vitazik à Rocquemont » une subvention de 7 900 euros pour l'année 2026, éventuellement complétée d'une subvention exceptionnelle en cas de refus de subventions par les organismes sollicités par l'association, dans la limite, tous financements confondus, de la somme totale de 15 800 euros correspondant au montant des sommes engagées au titre de l'action culturelle ci-dessus désignée,

SIGNE la convention avec l'association « Vitazik à Rocquemont » établissant les conditions du partenariat pour l'année 2026, non reconductible tacitement,

IMPUTE le montant de la subvention au budget 2026.

RESSOURCES HUMAINES

36-DÉLIBÉRATION PORTANT RECRUTEMENT DE VACATAIRES

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RECRUTE deux vacataires pour effectuer une assistance au vote électronique pour la préparation et l'installation du conseil communautaire de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France, respectivement pour une durée de 10 heures, et pour une durée de 14 heures, sur la journée du 1^{er} avril 2026 ;

RÉMUNÈRE ces vacations, respectivement sur la base d'un forfait brut de 234.90 € pour 10 heures et sur la base d'un forfait brut de 328.86 € pour 14 heures ;

IMPUTE les crédits correspondants au budget de la C3PF.

37-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-France

Sur proposition du Président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs comme suit, avec prise d'effet respectivement au 1^{er} avril 2026 et 1^{er} septembre 2026 :

TABLEAU DES EFFECTIFS - DES EMPLOIS PERMANENTS ET NON PERMANENTS AU 01/04/2026

FILIERE	CATEGORIE	POSTES OUVERTS		POURVUS			VACANTS			Tps Partiels	Variation
		dont TC	dont TNC	Postes pourvus	dont Titulaires	dont Non titulaires	dont TC	dont TNC	Poste vacant		
Directeur général d'établissement public	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
EMPLOI FONCTIONNEL ADMINISTRATIF		1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Attaché hors classe	A	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Attaché Principal	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Attaché	A	3	0	3	2	1	3	0	0	0	
Rédacteur principal de 1ère classe	B	2	0	2	1	1	2	0	0	0	
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Rédacteur	B	4	0	4	3	1	4	0	0	0	3
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	3	0	3	2	1	3	0	0	0	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	4	0	3	3	0	3	0	1	0	
Adjoint administratif territorial	C	4	0	2	1	1	2	0	2	0	
FILIERE ADMINISTRATIVE		21	0	17	12	5	17	0	4	0	
Ingénieur principal	A	1	0	1	0	1	1	0	0	0	
Technicien principal de 1ère classe	B	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	2	0	2	1	1	2	0	0	0	1
FILIERE TECHNIQUE		5	0	4	2	2	4	0	1	0	
Bibliothécaire territorial	A	2	0	2	2	0	2	0	0	0	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	C	1	0	0	0	0	0	0	1	0	
Adjoint territorial du patrimoine	C	2	0	2	2	0	2	0	0	0	
FILIERE CULTURELLE		6	0	5	5	0	5	0	1	0	
EFFECTIFS EMPLOIS PERMANENTS AU 01/04/2026		33	0	27	20	7	27	0	6	0	

TABLEAU DES EFFECTIFS NON PERMANENTS AU 1er AVRIL 2026

FILIERE	CATEGORIE	VACANT	POURVU	Temps complet	Temps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Attaché (contrat de projet "petites villes de demain") mutualisation à hauteur de 50% avec la ville de Viarmes	A		1	1		35h	
FILIERE CULTURELLE						0	
CONTRAT DE PROJET	C		2		2		
FLORENCE ERIC							
Total nombre de postes non permanents au 1er avril 2026		0	3	1	2	0	

TABLEAU DES CONTRATS DE DROIT PRIVE

FILIERE ADMINISTRATIVE	CONTRAT	VACANT	POURVU	Temps complet	Tps non complet	Durée hebdomadaire du poste en heure	Variation
APPRENTI COMMUNICATION			1			Alternance	
APPRENTI DEV ECO		1					

Le Président de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France
Patrice ROBIN